SION, MERCREDI 1er MARS 1944. No 25. — 41me ANNÉE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

ABONNEMENTS :

SUISSE : 1 an Fr. 10.-, avec Bulletin officiel Fr. 15.50
6 mois „ 5.50, avec Bulletin officiel Fr. 8.25
3 mois „ 3.-, — — — 4.50
ETRANGER : un an Fr. 18.- — — 24.-

Joindre 20 ct. en timbres poste à vos changements d'adresses

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS PARAISSANT LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION · RÉDACTION : IMPRIMERIE GESSLER

Avenue de la Gare - Pratifori - SION - Téléphone 2.19.05 - Chèques postaux IIc 1748

RÉGIE DES ANNONCES Publicitas S. A.

AV. DE LA GARE - SION - TÉL. 2.12.36 - CH. POST. IIc 485

Succursales en Suisse - Correspondants à l'étranger

ANNONCES : la ligne mm., Canton 9 ct. - Suisse 11 ct.
AVIS MORTUAIRES : 16 centimes la ligne millimètre.
RÉCLAMES: Valais 20 ct., Suisse 25 ct. — Les articles de forme publicitaire doivent être accompagnés d'une annonce.

UN DEUIL PARMI TANT D'AUTRES...

Quand on perd un ami...

La vie vous donne des compagnons que souvent vous ne choisissez pas, mais qui s'imposent à vous par leur amabilité, leur bon cœur ou par ce qu'ils ont de semblable ou de dissemblable avec vous.

Vous vous rencontrez souvent et votre amitié s'affirme justement dans des heurts de caractère, dans des opinions contraires, dans des discussions.

Vous finissez par vous aimer et, par moment, par vous détester à tel point que votre compréhension mutuelle s'agrandit exactement dans ces combats de personnalité.

Chaque jour accroît cette affinité extraordinaire qui vous rattache l'un à l'autre.

Que vous soyez socialement ceci ou cela, qu'une fortune importante vous sépare l'un de l'autre, que vous ayez tels principes religieux ou que vous adoptiez tel mode de vie, vos caractères ont fait étincelles: vous vous êtes rencontrés et vous êtes amis.

Vous vous confiez l'un à l'autre.

Et c'est là le point le plus précieux de l'amitié.

Vous connaissez après quelques mois la vie de votre compagnon, comme lui peut lire dans la vôtre.

Rien ne vous sépare sinon les heures de travail, de sommeil.

Et encore, vous pensez l'un à l'autre.

Vous vous dites: « Que ferait-il dans telle ou telle circonstance ? » et lui a la même pensée que vous.

Vous vous savez dissemblables sur bien des sujets, mais, en face des circonstances décevantes ou joyeuses de l'existence, vous prenez avis l'un de l'autre.

Vous êtes essentiellement des amis.

Et la vie tourne, comme toutes les vies de tous les hommes.

Vous dites à votre femme ou à votre amie: « Il a dit ceci. Il a fait cela! »

Votre amitié rayonne jusque dans votre foyer ou dans vos relations extérieures.

Les gens disent: «Ils sont inséparables» et les jaloux ou ceux qui, renfermés sur eux-mêmes, ne connaissent pas les joies de l'amitié: « Dieu sait ce qu'ils manigancent ensemble! »

Et brusquement, en quelques jours, votre ami meurt.

Jamais autant qu'à ce moment là vous ne sentez profondément le lien qui vous attachait, qui réunissait vos caractères dans une même communion de pensées.

Il était plus âgé que vous, il connaissait largement la vie pour l'avoir expérimentée dans tous ses plaisirs et tous ses déboires; il savait vous conseiller.

Et, d'un jour à l'autre, il est là devant vous: cadavre. Il n'a pas changé. Vous attendez le moment où il se lèvera pour vous serrer la main, vous le suppliez de sortir de sa torpeur. Mais il est bien mort et son départ vous laisse un douloureux tatouage sur le cœur.

Et vous repartez seul avec vos souvenirs....

P. C.

AVANT UNE VOTATION FEDERALE

Qu'est-ce que la loi sur la concurrence déloyale?

C'est dans leur session d'automne 1943 que les Chambres fédérales ont définitivement adopté la loi fédérale sur la concurrence déloyale, contre laquellle un referendum a été lancé. Le peuple devra se prononcer en dernier ressort. Il est utile que notre opinion publique soit renseignée à cet égard. Nous dirons d'emblée qu'il ne fait aucun doute que cette loi fédérale marque un réel progrès sur la législation actuelle. Elle est aussi conforme dans une large mesure aux désirs exprimés dans les rangs de nos classes moyennes des arts et métiers.

L'idée d'une législation sur la concurrence déloyale a pris naissance en 1908, lorsqu'un article 34 ter a été introduit dans la Constitution fédérale, donnant à la Confédération le droit de légiférer dans le domaine des arts et métiers. En 1934, un premier projet de loi avait été soumis à l'Assemblée fédérale. Mais à la suite de longues études, les Chambres décidèrent de renoncer à ce premier projet et invitèrent le Conseil fédéral à en présenter un nouveau, qui tienne compte soit du Code pénal suisse, entré en vigueur le 1er janvier 1943, soit des articles économiques dont l'insertion dans la Constitution a été renvoyée à des jours meilleurs.

C'est ce second projet qui, à la suite de certaines modifications, est devenu la loi fédérale sur la concurrence déloyale. A l'heure actuelle, les lois cantonales sur la police du commerce et sur la concurrence déloyale sont fort disparates et parfois même impropres à assurer une protection suffisante. En outre, la protection offerte par le Code pénal suisse est également insuffisante.

Actuellement, celui qui est victime d'un acte de concurrence déloyale, a deux moyens de défense à sa disposition, qu'il peut évidemment cumuler. Il dispose tout d'abord de la protection de l'art. 161 du Code pénal suisse. Mais cet article ne vise qu'un délit précis: l'atteinte à la clientèle, à l'exclusion des autres abus de la concurrence déloyale. Chose curieuse, l'article est conçu en termes si généraux, que même des procédés qui ne sont pas de la concurrence déloyale pourraient tomber sous le coup de la répression pénale. Cet article 161 est complété par un art. 162, traitant d'un cas spécial de concurrence déloyale: la violation du secret de fabrication ou du secret commercial, ainsi que par d'autres articles réprimant l'espionnage économique, la violation du secret professionnel, etc.

Il faut ajouter que la protection contre un acte de concurrence déloyale est encore accordée par le droit civil, tout spécialement par l'art. 48 du Code des obligations, et par divers articles du Code civil ou de lois spéciales. Dans leur jurisprudence, les tribunaux ont complété les dispositions actuelles, en comblant plusieurs lacunes. Mais il n'en reste pas moins que la protection offerte par le droit civil actuel est insuffisante, la répression est incomplète.

Le Conseil fédéral l'a souligné dans son message du 3 novembre 1942 à l'Assemblée fédérale: l'absence de prescriptions uniformes en matière de mesures provisionnelles — dont le rôle est important dans la protection contre les actes de concurrence déloyale — se fait constamment sentir. Ces prescriptions, aujourd'hui cantonales, sont très différentes les unes des autres, et ne protègent que de façon insuffisante la victime.

Dans ces conditions, le besoin d'une règlementation uniforme et complète se fait journellement sentir. La loi fédérale sur la concurrence déloyale, votée par les Chambre, correspondant à un besoin réel. Il faut souhaiter, pour le bien non seulement de nos arts et métiers suisses, mais aussi de toutes nos classes moyennes, que le peuple suisse saura accepter cette loi nouvelle. Cette loi a l'immense valeur de poser un jalon essentiel en faveur de l'assainissement des professions. A ce titre déja, elle mérite toute notre attention et notre intérêt.

N.

Le vieux port construit sous Louis XIV par son ingénieur Vauban était destiné à servir contre les armées anglaises. Les troupes d'occupation actuelles en feront-elles le même emploi ?...

VARIÉTÉS

SOUPLESSE DE COCOTIERS

Au cours des ouragans qui sévissent en Amérique centrale, on a observé que les cocotiers plient sous la tempête jusqu'à ce que leurs cimes touchent le sol, et sans que leur tronc se brise.

LES PETITS JARDINS EN ALLEMAGNE

En 1942, il y avait, en Allemagne, un million et demi de personnes qui cultivaient un jardin pendant leurs heures de loisir. La quantité des légumes ainsi produits a suffi à l'alimentation de dix millions de personnes.

LES SUITES D'UNE CHASSE AU SANGLIER

Plusieurs chasseurs serbes, il y a quelque temps, étaient sur les traces d'un sanglier qui ravageait les cultures. Finalement, l'un d'eux eut la chance de blesser l'animal, lequel, rendu furieux, parcourut encore plusieurs kilomètres et pénétra dans le village de Kitchevo, où il fit irruption dans la première maison habitée par Benka, une musulmane.

Le sanglier se rua sur la femme, lui déchira le bras, puis, aux cris de la victime, il s'échappa par la fenêtre. Il entra ensuite dans la cour d'une mosquée et se précipita sur le muezzin que des voisins retirèrent de sa position critique en lui lançant une corde par-dessus le mur. Quelques minutes plus tard, le sanglier expirait sous les coups de hache de quatre hommes accourus à la rescousse.

Mais l'affaire a un épilogue: les quatre sauveteurs prétendent que le gibier leur appartient. Les chasseurs affirment le contraire. Benka a introduit une plainte en dommages-intérêts contre les chasseurs qui, par leur battue, ont dirigé l'animal vers sa maison. De plus, selon le Coran, elle-même et son habitation se sont trouvées souillées à jamais par le sanglier, animal impur.

L'INVENTION PAR CARTWRIGHT DE LA MACHINE A TISSER

La guerre fait oublier bien des choses. C'est ainsi qu'on a à peine mentionné, l'an dernier, le deuxième centenaire de la naissance de l'Anglais Edmund Cartwright, inventeur de la machine à tisser et, indirectement, créateur de l'industrie des tissages de Manchester. Cartwright appartenait à une famille du comté de Nottingham. En 1784, il avait alors 41 ans, il eut l'occasion de visiter les filatures mécaniques de Matlock et l'idée lui vint que si l'on pouvait filer mécaniquement, on devait aussi pouvoir tisser mécaniquement. Il fit des essais, et, l'année suivante, il prenait un brevet pour un mécanisme assez grossier qui devait remplacer le métier à main. En 1787, il put produire une machine qui marchait et, bien que ce ne fut pas le premier métier mécanique, ce fut le premier sur lequel on put tisser du calicot. Deux ans plus tard, Cartwright accoupla une machine à vapeur avec son métier et une fabrique de Manchester lui offrit de louer 400 de ces machines. En 1791, l'atelier de tissage Cartwright fut incendié, probablement par des ouvriers qui craignaient de perdre leur place, car ces machines économisaient pas mal de main-d'œuvre. Cartwright, qui avait dépensé toute sa fortune, qui était criblé de dettes, céda ses tissages de Doncaster à ses créanciers et donna ses brevets à ses deux frères. En 1807, alors que le métier mécanique avait fait ses preuves, les brevets tombèrent dans le domaine public. C'est alors que 50 grands tissages de Manchester demandèrent au parlement une somme de 250.000 fr., et l'obtinrent, pour que l'inventeur pût vivre à l'abri du besoin.

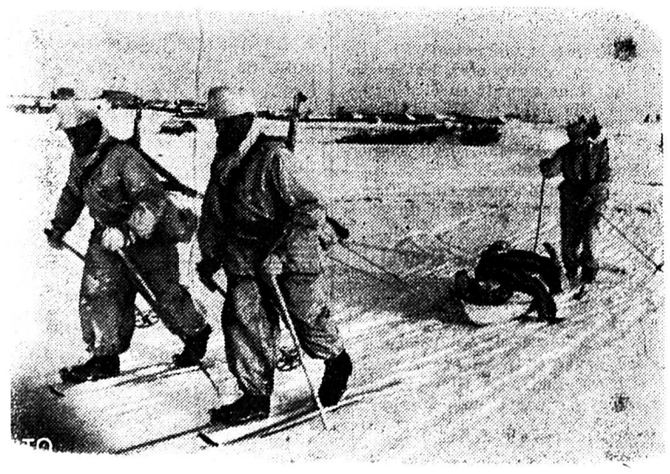

Les soldats finlandais assurent le ravitaillement de leurs lignes défensives.

Bombardements aériens

Quelques précisions intéressantes

Il n'est pas exagéré de dire qu'une partie de notre opinion publique doute de la valeur des mesures ordonnées pour assurer sa protection passive. Ce doute est-il justifié? A cet égard, il est intéressant de revenir à un exposé fait à Lausanne, par M. le conseiller municipal Bridel, en réponse à une interpellation développée au Conseil communal.

Ainsi que le précisa M. Bridel, il ressort très nettement des appels et publications officiels des pays en guerre que l'abri, quel qu'il soit, est toujours recommandé et continue toujours à être recommandé comme constituant une protection incontestable. On ne cesse de répéter, et on a raison, que se réfugier dans un abri préserve beaucoup mieux des éclats des bombes, des effets du souffle, des éclats des obus de la DCA, des chutes de matériaux, du feu des bombes incendiaires, que de rester en plein air ou même dans les appartements. On peut déduire de ce qui précède que les autorités des villes en guerre ont toujours confiance dans l'efficacité des abris.

Et notons encore ces précisions: Le fait essentiel qui résulte des expériences rassemblées au cours des derniers grands bombardements, c'est qu'il n'est possible de sauver qu'une faible partie des meubles et immeubles, tandis qu'il est aisé, au contraire, de protéger une partie notable de la population contre les périls qui la menacent. Mais ce résultat n'est réalisable que si les préparatifs nécessaires ont été entrepris en temps opportun. A la dernière minute, toute improvisation est impossible, et ne peut conduire qu'à des pertes énormes en vies humaines, qui auraient pu être évitées si chacun avait suivi les prescriptions officielles. Nous pouvons donc dire que nos abris actuels, notamment les abris privés, pour autant qu'ils aient été construits selon les instructions officielles, présentent une protection efficace, sauf contre les coups au but, bien entendu.

Au fil des jours

La barbe !

Et oui, la barbe pose un problème perpétuel pour les hommes, et combien désagréable.

Il y a d'abord le monsieur à cheveux noirs qui doit consacrer chaque matin 5 à 10 minutes à ce rite consistant à s'écorcher la figure.

Il y a ensuite le rouquin obligé de se raser quotidiennement parce que, au moindre rayon de lumière ou de soleil, sa barbe prend de comiques reflets d'arc-en-ciel. Le blond, lui, a plus de chance. Son visage est couvert d'un duvet souvent imperceptible qui lui permet de rester plusieurs jours sans se donner le plus petit coup de rasoir.

La forme du visage tient aussi son rôle dans cette affaire. Un barbe d'une semaine se remarquera plus vite sur la figure de l'homme grasouillet que sur celle du maigre. L'état civil de l'individu entre également en ligne de compte. Le célibataire barbu n'aura à supporter aucune remarque désobligeante tandis que l'homme marié pour plaire à une femme coquette devra sacrifier chaque matin ses poils superflus.

Pour certains, le problème a trouvé la solution la plus élégante: ils se laissent pousser la barbe.

Et à côté de tous ces spécimens de la race masculine, on trouve encore deux catégories d'hommes: l'homme qui-s'en-moque et l'homme pressé.

Le premier estime qu'un cerveau normal peut largement engendrer des idées puissamment pensées même si le visage est couvert de barbe. Il se donne un coup de rasoir chaque samedi ou va une fois par semaine chez le coiffeur.

Le second prétend qu'il n'a pas de temps à perdre ne voulant rater ni l'heure du bureau ni le moment de la partie de cartes, il reste barbu à longueur de semaine.

Ainsi, chacun a son mode de faire et, malgré toutes les circonstances qui le «rasent» sur cette terre, devrait posséder un rasoir.

Jéhan.

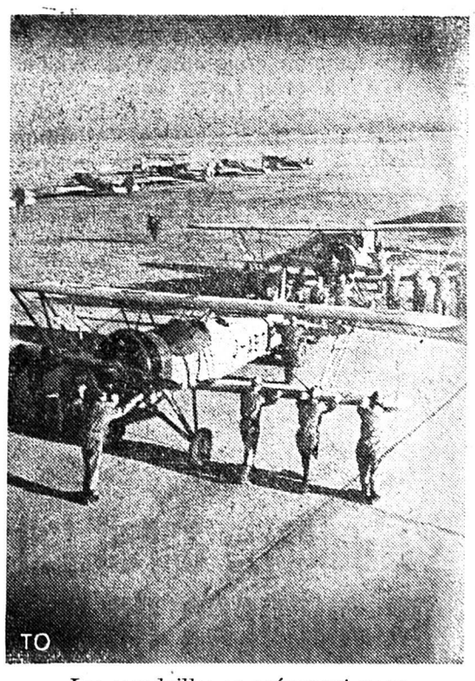

Les escadrilles se préparent pour leurs vols dévastateurs.

La guerre

LA SITUATION EN ITALIE DU NORD

L'« Avanti », journal socialiste, donne quelques détails sur la situation en Italie du Nord:

A Varèse, les partisans ont saccagé les établissements Koritska, fabriquant des instruments de précision pour l'armée allemande. Sur la ligne Milan-Côme, ils ont fait dérailler un train militaire allemand, et à Varèse, ils ont détruit, à la bombe, un avion allemand chargé sur un train.

En outre, l'« Avanti » dit que les Allemands ont commencé à inonder de vastes régions dans toute la Péninsule. La plaine de Maccarèse, dans le Latium, est sous l'eau, et 3,000 hectares ont été ainsi pris aux cultures. Sur les côtes de l'Adriatique, une zone de 10 km. de largeur, dans la région de Grado et de Caposite, est en train d'être submergée. D'autre part, toujours pour des raisons militaires, la Wehrmacht a procédé à de vastes destructions dans les abruzzes. Dix-neuf villages auraient été rasés.

VINGT MILLE BELGES EN FUITE...

Afin d'échapper au travail forcé ou à la déportation en Allemagne, vingt mille habitants de Liège se sont enfuis dans les bois, annonce lundi, une information parvenue à l'agence indépendante belge. Ces vingt mille hors-la-loi volontaires dépendent entièrement pour leur subsistance, de l'aide des bandes de patriotes armés. Les patriotes belges continuent de saisir les stocks de coupons de rationnement, avec lesquels ils obtiennent des vivres pour les hors-la-loi.

UN PRETRE NEO-FASCISTE ATTAQUE L'ENSEMBLE DU CLERGÉ ITALIEN

Don Calcagno, l'un des prêtres néo-fascistes qui appuient M. Farinacci, le tombeur de la famille Mussolini, publie dans son journal la « Crociata italica », un article qui attaque violemment le clergé italien. Il l'accuse de s'être mis au service des Anglo-Américains. L'article, intitulé « Honte », dit notamment: « C'est une honte de voir une grande partie des prêtres avilir leur dignité de ministre de Dieu pour servir honteusement les ennemis de la patrie ».

DES MILLIERS D'AMERICAINS ONT DÉBARQUÉ EN ANGLETERRE

Des milliers de soldats américains ont débarqué en Grande-Bretagne pour renforcer l'armée d'invasion. Cela a été annoncé lundi par le correspondant d'un journal de Londres auprès des forces américaines. Le journal poursuit: « Les Américains jouirent d'une sorte de croisière, des milliers de soldats franchissant l'Océan sans la perte d'un seul homme ou d'un seul vaisseau. On n'a signalé ni attaque, ni tentative d'attaque de la part des sous-marins. Un certain nombre de vaisseaux du convoi transportaient des avions opérant de terre et de porte-avions. Il y avait aussi de nombreux aviateurs venant renforcer les 8e et 9e corps d'aviation des Etats-Unis, aux effectifs toujours croissants. Ces aviateurs sont prêts à commencer leurs opérations avec les nouveaux avions arrivant par la voie des airs, au-dessus de l'Atlantique. Parmi les arrivants, on compte de nombreux Canadiens. Aucun danger de sous-marins n'apparaissant, il fut permis aux hommes de se déshabiller pour dormir et ils n'eurent pas à porter la ceinture de sauvetage ».

Dernière Heure

(Service spécial Exchange par téléphone)

Zurich, le 1er mars à 13 h. 30.

La Bulgarie aurait fait des avances de paix

Chicago, 1er mars. — Selon un rapport daté de Londres, la Bulgarie aurait demandé aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne quelles seraient leurs conditions de paix. La Bulgarie aurait proposé de devenir à l'instar de l'Italie une puissance belligérante pour continuer la guerre contre l'Allemagne. Aucune confirmation de cette nouvelle sensationnelle n'a encore été donnée.

L'ÉVACUATION DE KOENIGSBERG A COMMENCÉ

Stockholm, 1er — Il ressort d'une information publiée par la presse suédoise que les Allemands ont commencé l'évacuation des femmes et des enfants de Koenigsberg attendu qu'ils escomptent sous peu des attaques aériennes de l'aviation russe.

LONDRES ET LES CONDITIONS DE PAIX RUSSES A LA FINLANDE

Londres, 1er. — La nouvelle des conditions de paix russes à la Finlande n'a été connue à Londres que tard dans la soirée de mardi. Ces conditions correspondent aux supputations publiées les jours précédents, L'opinion public est d'avis que la situation morale finlandaise s'aggraverait considérablement si le gouvernement finnois ne se décidait pas immédiatement.

Canton du Valais

ZERMATT — Un projet communal

La commune de Zermatt vient de déposer un projet concernant la création d'une maison d'école avec halle de gymnastique. Le coût de cette construction reviendrait à environ 700,000 francs.

SAAS-ALMAGELL — La mort d'un ancien président

M. Pierre-Joseph Kalbermatten, ancien président de la commune de Saas-Almagell, est décédé dans sa 76me année. Le défunt était un magistrat très estimé.

BRAMOIS — Accident de ski

M. Joseph Burcher, 17 ans, a fait une chute malencontreuse alors qu'il faisait du ski dans la région. Il a été relevé avec une jambe fracturée et conduit à son domicile.

VEX — Une chute en luge

Une jeune fille de Vex a fait une embardée tandis qu'elle descendait en luge sur la route de Vex. Elle fit une chute de plu-plusieurs mètres et fut relevée dans un état assez grave.

CHARRAT — La mort d'une doyenne

La commune de Charrat vient de perdre une de ses doyennes, Mme Xavier Biolaz, née Sauthier, décédée dans sa 89me année près une courte maladie.

MARTIGNY — Mort dramatique

M. Charles Montandon, 38 ans, wattman du tramway de Martigny, conduisait sa voiture quand il fut frappé, en plein travail, d'une hémorragie cérébrale. Transporté dans un état grave à son domicile, il expirait un instant plus tard. Le défunt, qui était né à Saint-Maurice, avait travaillé sur la ligne de Bex-Gryon-Villars avant de s'établir à Martigny où il était considéré comme un employé consciencieux. Il laisse une épouse et deux enfants.

TRIENT — Nomination ecclésiastique

M. le Rd chanoine René Giroud, capitaine-aumônier, vient d'être nommé desservant de la cure de Trient, en remplacement du regretté curé Délèze, récemment décédé.

St-MAURICE — Un deuil à St-Augustin

Mardi matin est décédée à l'âge de 68 ans, Mlle Marie Sidler, Supérieure générale et fondatrice de l'importante Oeuvre de Saint-Augustin, dont la maison mère se trouve à St-Maurice et qui a des filiales à Lugano, Sierre et Fribourg.

Mlle Marie Sidler était une âme d'élite, d'une intelligence supérieure, d'une grande droiture d'âme et d'une volonté d'acier. La défunte n'était pas moins admirable dans sa vie religieuse. Recueillement et renoncement, tels étaient les caractères de sa vie intime. Epuisée par des crises d'urémies répétées, Mlle Sidler avait fait depuis longtemps l'offrande de son existence. Mais rien, ces derniers jours, ne laissait prévoir une fin aussi rapide.

Ainsi, la plupart des personnes qui ont participé à la fondation de l'Oeuvre de St-Augustin sont retournées à Dieu: M. le chanoine Cergneux, Mme Fernande de Carlshausen et Mgr Mariétan.

Mlle Marie Sidler, fille de l'excellent professeur et compositeur de musique M. Armin Sidler, qui vulgarisa la musique au Collège et à l'Abbaye de St-Maurice, est la sœur de M. le colonel Alphonse Sidler, président du Tribunal de Sion, auquel nous adressons tout particulièrement nos condoléances bien sincères.

Jamais rebutée par les nombreuses difficultés qui ont présidé à la fondation de l'Oeuvre St-Augustin, la vénérée défunte a mérité le repos que Dieu lui accorde maintenant.

MONTHEY — Victime du verglas

M. Tissot, domicilié à Genève, venu en visite à Monthey, chez M. Joseph Donnet, est tombé malencontreusement sur la chaussée rendue glissante par le verglas et s'est blessé dans sa chute. La victime de cet accident a été transportée à l'Infirmerie.

MONTHEY — Un geste de la Commune

Au cours d'une petite réunion, M. Jos. Maxit, conseiller communal, a remis à M. Elias Perrig, inspecteur forestier d'arrdt. une montre-bracelet en or avec dédicace pour les services que ce haut fonctionnaire a rendus à la commune en assurant la direction du domaine forestier de 1930 à 1943.

FOIRES DE MARS

Brigue, 9 et 23; Loèche-Ville 3; Martigny-Ville 27; Monthey 8; Sierre 20; Sion 25; Tourtemagne 31; Viège 11.

ARBORICULTEURS! EXECUTEZ SANS RETARD LES TRAITEMENTS D'HIVER

Le froid et la neige de ces dernières semaines empêchant l'exécution des traitements d'hiver, de nombreux arboriculteurs n'ont pas encore traité leurs vergers.

Les traitements d'hiver sont à exécuter maintenant, sans retard. Profitez de chaque beau jour calme et sans gel.

Produits recommandés:

1. **Carbolinéums normaux à 4% pour** pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers.

2. Carbolinéums émulsionnés à 6% pour tous les arbres. Sur pêchers et abricotiers à 3-4%.

Epoque des traitements aux carbolineums: dès maintenant et au plus tard dans les premiers jours de mars.

3. **Produits à base de Dinitrocrésole à** 1%, 1½%, ou 2% suivant le produit utilisé.

Pour tous les arbres fruitiers.

Epoque du traitement au Dinitrocrésole: dès maintenant et en mars, au plus tard juste avant le débourrement.

4. Dans les vergers infestés de l'araignée rouge et de cochenilles diverses: **huiles blanches d'hiver à 3-4%.**

5. **Traitement spécial contre l'anthonome du pommier.**

Les Dinitrocrésoles ont une certaine efficacité sur l'anthonome. Dans les vergers qui ne sont pas fortement envahis le traitement d'hiver au Dinitrocrésole juste avant le débourrement sera également efficace contre l'anthonome.

Le produit de toute efficacité contre l'anthonome est cependant le Gésarol à 1% que l'on utilisera partout où l'attaque de l'anthonome est forte. Etant donné que le Gésarol conserve son efficacité pendant 3-4 semaines, on peut traiter assez tôt avec ce produit. Nous recommandons de l'utiliser dès le 15 mars. Les arboriculteurs qui seront mobilisés à cette époque pourront à la rigueur traiter même à partir du 8-10 mars. Le Gésarol pouvant être mélangé à n'importe quelle bouillie, on peut combiner son application avec le traitement d'hiver au dinitrocrésole.

Station cantonale d'Entomologie
Châteauneuf.

Les Sports

SKI

Le concours de Vex

(Comm.) La belle manifestation excellemment organisée par le Ski-Club local s'est déroulée par un temps magnifique et dans le meilleur esprit sportif. Sur toutes les listes, la lutte fut serrée mais toujours courtoise. Les nombreux spectateurs présents n'ont pas manqué de marquer l'intérêt très vif qu'ils portent au beau sport du ski en applaudissant chaleureusement tous les concurrents et spécialement les jeunes qui ont fait impression par leur technique poussée et leur courage à toute épreuve. Avant la distribution des prix, M. le président Favre et M. le député Emmanuel Rudaz ont dit avec quel soin l'autorité suit le développement du sport chez nous et ont assuré le club organisateur de tout leur appui dans ce domaine. Puis ce fut la lecture des résultats et la distribution des récompenses aux vainqueurs de cette belle journée.

Voici les résultats du concours:

Fonds juniors 6 km.500: 1. Pitteloud Roland, Vex, 32,37; 2. Soldini Josi, Vex, 36,19; 3. Pralong Jean, Vex, 37.56; 4. Rudaz René, Vex, 39.48; 5. Pitteloud Fernand, Vex; 6. Rudaz J. René, Vex.

Fonds seniors, 13 km.: 1. Crettex Georges, Champex, 54,26; 2. Dayer Joseph, Hérémence, 1.07; 3. Rudaz Arthur, Vex.

Descente juniors: 1. Solioz Roger, Nax 4' 27"25, meilleur temps; 2. Pitteloud Roland, Vex 4' 35"; 3. Favre Louis, Vex 4' 58"25; 4. Pitteloud Michel, Vex; 5. Travelletti Alfred, Ayent; 6. Favre André, Vex.

Descente seniors: 1. Solioz Hubert, Nax 4' 45"; 2. Crettex Georges, Champex 4' 53"25; 3. Dayer Joseph, Hérémence 5' 06"35; 4. Stalder Hermann, Salins 5' 25"35; 5. Bovier Gilbert, Vex 5' 33"15; 6. Rudaz Arthur, Vex; 7. Gaudin Raymond, Ayent; 8. Blanc Raymond, Ayent.

Combiné alpin seniors: 1. Solioz Hubert 6.38; 2. Crettex Georges 10.68; 3. Dayer Joseph.

Slalom juniors: 1. Pitteloud Michel, 110.4|5; 2. Pitteloud Roland 111.2|5; 3. Favre Willy, Vex 113.4|5 4. Solioz Roger; 5. Rudaz Eribert.

Slalom seniors: 1. Solioz Hubert 95. 1|5; 2. Crettex Georges 97.1|5; 3. Dayer Joseph.

Challenge Commune de Vex, combiné trois seniors: 1. Crettex Georges 10.67; 2. Dayer Joseph; 3. Rudaz Arthur.

Challenge Commune de Vex, combiné trois juniors: 1. Pitteloud Roland 12.87; 2. Pralong Jean; 3. Soldini Josi; 4. Rudaz René.

Challenge des cafetiers de Vex (meilleur classement combiné alpin): Solioz Hubert, Nax.

Combiné alpin juniors: 1. Pitteloud Roland 12.87 2. Solioz Roger; 3. Pitteloud Michel; 4. Favre Louis; 5. Travelletti Alfred.

Le personnel D.A.M. aux Mayens de Sion

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro les résultats de cette compétition.

FOOTBALL

Sion I - Bulle I

Dimanche 5 mars, le FC Sion reprendra la suite du championnat suisse de 2me ligue par le match contre Bulle comptant encore pour le 1er tour. L'adversaire est de taille puisqu'on se souvient qu'il a battu Lausanne II à la Pontaise.

Le public des grands jours se déplacera donc pour assister à cette partie et encourager son équipe en ce début de saison.

3e ligue: Bouveret I-Viège I; Muraz I-Monthey II; Salquenen I-Grône I.

4e ligue: Viège II-Salquenen II; Sierre II-Chippis II; Grône II-Châlais II; Collombey I-Vouvry I; Ardon I-Massongex I.

Pour le développement du football et de l'éducation physique de notre jeunesse.

L'autre dimanche, à Sion, l'Association cantonale valaisanne de football avait convoqué une réunion de managers de juniors et de moniteurs de l'I. P. au sein des clubs de notre canton.

Combinée avec cette réunion avait lieu une causerie d'arbitres, placée sous l'experte direction de M. Georges Graviolini, qui, devant 28 participants, développa la question du coup franc et celle de l'off-side. Il sied de remarquer avec quel intérêt cette causerie a été suivie et aussi convient-il de remarquer avec quelle intelligence ont en général répondu les directeurs de jeu aux questions, souvent abruptes qui leur étaient posées. Il y a là un gros progrès et il ne reste qu'à souhaiter que de si bonnes dispositions animeront chacun sur les terrains, y compris les joueurs, pour lesquels des causeries d'instruction — sur lesquelles nous reviendrons — sont également prévues.

Après avoir assisté également à la causerie des arbitres, les managers chargés de l'instruction militaire préparatoire dans les sections de juniors eurent l'occasion d'entendre une conférence sur l'I. P., donnée par le Plt Constantin, chef du bureau cantonal de cette organisation; ils ouïrent encore une causerie du président cantonal de l'A. C. V. F., M. Favre, sur le rôle et les devoirs des managers de juniors.

Durant ces temps, les moniteurs étaient confiés, pour un cours d'entraînement physique, à M. Charly Kuhn, moniteur cantonal de l'I. P. au sein de l'A. C. V. F.

En bref, une journée particulièrement réussie, qui souligne, si c'était nécessaire, les efforts des dirigeants de l'A. C. V. F. pour le développement physique, aussi bien que moral, de notre jeunesse.

Nouvelles du Sport-Toto

Lors du concours No 25 du 27 février, 1474 concurrents ont obtenu 8 points et ont reçu chacun 28 fr 85. Les 18.095 concurrents ayant totalisé 7 points ont reçu chacun 2 fr. 35. 70.000 concurrents, environ, ont obtenu 6 points, mais n'ont rien touché, car la somme réservée au troisième rang a été attribuée aux deux premiers.

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Une réunion de l'association bâloise « Die Nation », après avoir entendu un exposé de M. Maag, conseiller national de Zurich, a voté une résolution disant que le contrôle de la presse porte atteinte à la liberté d'opinion et affirmant que le rétablissement de la liberté de la presse, conformément à la Constitution, est une exigence urgente de notre défense spirituelle.

Chronique sédunoise

† Mme Louis Terrettaz

On conduira jeudi à sa dernière demeure Mme Angeline Terrettaz, née Carrupt, décédée dans sa 73me année. La défunte, femme de bien et de travail, s'il en fut, était l'épouse fidèle de M. Louis Terrettaz, fonctionnaire retraité des CFF et la mère de notre bon jardinier local André Terrettaz. A la famille en deuil nos sincères condoléances.

ATTENTION AUX PHOTOGRAPHES AMBULANTS...

Samedi et dimanche, les Sédunois qui circulaient à l'Avenue de la gare ont pu remarquer le manège de plusieurs photographes ambulants qui se tiennent généralement par groupe de deux et mitraillent les passants de leur objectif. La méthode est fort simple. On vous met en joue, on presse le déclic... et clac, on vous présente un reçu de fr. 5.— ou 6.—... tout préparé à l'avance en vous disant que d'ici quelques jours la Maison X..., à Genève ou Lausanne, vous enverra les photos, toujours bien réussies... naturellement. Inutile de dire qu'il y a des personnes qui les attendront encore longtemps....

A LA CIBLE DE SION

Mardi 29 février, la plus ancienne de nos Sociétés locales a tenu son assemblée générale, sous la présidence de son Capitaine, M. René Spahr.

Le rapport du Comité constate que l'activité essentielle de la Société, soit le tir a été assez réduite en 1943.

Le tir militaire, effectué en avril et mai, a cependant réuni 90 tireurs de la Cible et 36 de la DAP.

Les 22 et 23 mai, la Cible était à nouveau chargée d'organiser pour la région centrale le tir en campagne: 13 Sociétés avec 277 tireurs y prirent part. Au pistolet, la Cible éatit seule avec 16 tireurs.

Les résultats de ce tir formaient la base du concours pour le « challenge de 4 districts du Centre », compétition amicale organisée récemment pour créer plus de contact entre les Sociétés de tir, et qui aura lieu, à tour de rôle, dans chacune des Sections locales qui en font partie. En 1943, c'est la Cible qui se classa première, comme Société, et René Grand, de Nax, qui obtint le challenge individuel, avec 83 points.

Le challenge interne de la Cible, basé sur le meilleur résultat au tir militaire et au tir en campagne est revenu à M. Louis Studer, qui, l'ayant gagné 3 fois, le garde définitivement.

Le challengé pistolet est revenu à M. Samuel Gaspoz.

Enfin, pour clôre l'année, la Cible a organisé le 11 décembre, son souper traditionnel, qui fut fort réussi.

Les comptes, tenus parfaitement par M. Robert-Tissot, furent approuvés.

Les organes de la Société ont été réélus en bloc, à l'exception de M. Henri Robert-Tissot, qui après une activité exemplaire de 20 ans, comme caissier de la Cible, s'est retiré en refusant toute réélection.

Ses mérites ont été résumés par le Capitaine, qui a pu heureusement assurer à la Société que M. Robert-Tissot resterait un tireur actif et un conseiller expérimenté pour le Comité.

Au nom des plus anciens membres, M. Louis Wolff, a tenu à exprimer aussi sa reconnaissance à M. Robert-Tissot, qui eut la lourde charge des finances de la Cible, dans la situation antérieure.

Ensuite de cette démission, M. Raymond Grasso a été appelé à faire partie du Comité, qui est composé comme suit:

Capitaine: M. R. Spahr; Lieutenant: M. J. Fiorina; Secrétaire: M. A. Sarbach; Caissier: M. H. Crescentino; Membres: MM. K. Schmid, F. Cardis et R. Grasso.

L'insigne de membre honoraire, pour 20 ans de sociétariat a été remis à MM. F. Contat, J. Darbellay, Ls. Imhof, Ch. Lorétan, F. Luginbühl et K. Schmid.

Le programme pour 1944 comporte essentiellement le tir militaire, avec dotation accrue de munition, et le tir en campagne, qui, tous deux auront lieu au printemps.

COURS DE TAILLE DE LA VIGNE

Le cours de taille de la vigne donné par la Société Sédunoise d'Agriculture aura lieu lundi et mardi, 6 et 7 mars.

Les personnes qui comptent suivre ce cours sont priées de se trouver lundi matin 6 mars, à 8 h., devant le Café de la Glacière. Section de Viticulture.

COURS DE CADRES DES CHEFS I. P.

Le cours de répétition pour les chefs de l'instruction préparatoire aura lieu à Sion les 11 et 12 mars prochain.

Nous rappelons que ce cours devra être suivi par tous les chefs et futurs moniteurs I. P. qui se proposent d'avoir une activité en 1944. Cependant, pour les sections disposant de plusieurs « chefs », seul le moniteur principal est astreint au cours cantonal.

Les inscriptions doivent parvenir à l'Office cantonal pour le 3 mars au plus tard.

Office cantonal I. P.

ATTENTION AU VERGLAS

Le verglas de ce matin a occasionné de nombreuses chutes. Des grandes personnes aussi imprudentes que certains enfants se mettent à courir sur le macadam verglacé. Attention, une jambe est vite cassée!

AUX MERES CHRETIENNES

Mercredi soir 1er mars, à 20 h. 30, au Casino, conférence aux mères chrétiennes. Sujet: Le Cinéma, par M. le Recteur P. Evéquoz.

UNE SÉANCE POUR LES FAMILLES

Les hommes et les femmes des milieux employés, ouvriers et agricoles de notre ville sont invités cordialement à participer à notre séance de demain soir, jeudi, 2 mars, à 20 h. 30, à la maison des Oeuvres, rue de la Dent-Blanche.

Les pères et les mères de famille seront particulièrement les bienvenus. L'ordre du jour les intéressera. Il comporte une initiative généreuse en faveur des enfants les moins favorisés au point de vue matériel. Nous voulons aussi orienter vers des résultats pratiques la campagne pour « l'Ecole et la Famille » qui avait obtenu un honnête succès de départ lors de la séance publique organisée par les groupes d'hommes de l'Action catholique paroissiale.

Cette séance amorcera par surcroît la création du groupe féminin du Mouvement populaire des familles.

En venant demain soir, vous aurez la tentation de continuer avec nous un travail de bonne volonté pour le bien de nos familles populaires. Ne craignez pas une telle tentation. Venez et voyez. L.

AVEC LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DE POMOLOGIE

La Société d'horticulture et de pomologie du Valais a tenu son assemblée annuelle, dimanche, à Sion, sous la présidence de M. Goy.

M. Maurice Troillet, chef du Département de l'Agriculture et M. Jules Desfayes, président de l'Association agricole, honoraient l'assemblée de leur présence.

Après un captivant exposé de M. Bovay, de la Station fédérale d'essais de Lausanne, les participants firent une visite dans la cave de M. le Dr Amherdt, construite selon un système spécial créé par M. Krebs, de Bramois.

L'après-midi fut consacrée aux questions adminsitratives et à la réélection du comité. M. Goy fut réélu à l'unanimité. Celui-ci remercia en termes émus de la confiance qu'on lui manifestait; il eut également un mot touchant envers les morts de l'année.

Puis, M. le conseiller d'Etat Troillet prit

Dans nos Cinémas...

Au Lux

Tiré d'un roman d'Emile Zola *Au bonheur des Dames*, le film qui passe dès ce soir mercredi au Lux s'inscrit parmi les meilleures productions du moment. Ce film qui vient d'arriver de France et qui passe à Sion de suite après Genève séduira certainement les spectateurs les plus difficiles. Il ne saurait en être autrement avec un dialogue étincelant de Michel Duran et une interprétation de tout premier ordre qui groupe Michel Simon, Albert Préjean, Jean Tissier, Blanchette Brunoy, Suzy Prim, etc...

En résumé, une œuvre d'une classe cinématographique digne de la haute tenue littéraire du chef-d'œuvre d'Emile Zola.

Au Capitole

Un seul homme, le cavalier de la Police montée Canadienne, poursuit le coupable à travers les Montagnes Rocheuses, à travers mille dangers, à travers les rapides et dans les forêts du Nord comme l'a raconté J. C. Curwood dans son passionnant roman *Reconnu coupable* (River's End). Ce film romanesque et d'action est interprété par Dennis Morgan et Georges Tobias.

Au même programme *Une femme dans la Rue* interprété par Bette Davis. Un film émouvant.

Ce programme en version sous-titrée passe dès ce soir mercredi au Capitole.

PARC DES SPORTS — SION
Dimanche 5 mars, dès 14 h. 30

Bulle I - Sion I

Reprise du championnat !

la parole. Il félicita chaleureusement le comité et le remercia pour le travail effectué.

M. Benoît, spécialiste des questions de greffe dans l'arboriculture fruitière, reçut un bouquet de fleurs pour ses 70 ans.

Enfin, diverses personnes prirent part à une discussion des plus intéressantes au cours de laquelle différents points de vues professionnels furent émis.

Une petite exposition de variétés de fruits termina cette journée. 1er prix Ecole d'Agriculture de Châteauneuf; 2me prix: M. Krebs, Bramois; 3me prix: M. Chapuis pour ses fleurs.

La séance fut levée à 17 h. 30.

La nouvelle loi sur le cautionnement

Continuant leur cycle de conférences, la Société des Commerçants, l'Union commerciale valaisanne et la Société des Arts et Métiers avaient fait appel à Me Henri Leuzinger pour commenter l'important problème de la Loi sur le Cautionnement.

L'orateur, « ce maître incontesté du barreau valaisan », présenté en termes concis et exacts par M. William Robert-Tissot, président de la Société des Commerçants, attaqua d'entrée son sujet et réussit à vulgariser d'une façon étonnamment compréhensive ce sujet ardu, tant par les termes que par le fond.

L'ovation spontanée qui salua l'arrivée de M. Leuzinger au bureau présidentiel, est un témoignage éloquent de la sympathie respectueuse et de la haute considération dont il jouit parmi ses concitoyens.

Quoique cette question de la loi sur le cautionnement, soit « dépourvue de poésie et même de fantaisie », Me Leuzinger captiva durant une heure et demie une salle pleine et mélangée et les auditeurs marquèrent bien l'intérêt qu'ils prirent à cette causerie par leur silence profond.

Qu'est-ce que le cautionnement:

Au point de vue du Code, c'est un contrat par lequel une personne s'engage envers le créancier, à garantir le paiement de la dette contractée par le débiteur. Mais laissez-moi vous dire de suite que quand les juristes parlent de créancier de dette et de débiteur, il ne s'agit pas nécessairement, comme le langage ordinaire pourrait le faire croire d'un homme qui a prêté de l'argent et d'un homme qui en doit. Non, en droit le créancier c'est celui qui a le droit d'exiger un objet, ou une prestation, par exemple du travail et le débiteur c'est celui qui doit ou cet objet ou cette prestation, et c'est celle-ci qui est qualifiée de dette. Le cautionnement, nous le verrons tout à l'heure, ne s'applique pas seulement au prêt d'argent mais à toutes sortes d'obligations.

Au point de vue économique, c'est un moyen de crédit qui permet à la garantie de sa propre valeur financière, celle de celui qui le cautionne.

Ce moyen de crédit est un des plus anciens et des plus répandus et pourquoi ?

Lorsqu'une personne sollicite d'une autre un prêt, par exemple, cette seconde personne n'y consentira que si elle a la certitude que la somme prêtée lui sera remboursée après avoir joué son rôle entre les mains de l'emprunteur, et elle demandera donc des garanties, des sûretés etc.

Ces garanties peuvent être de deux ordres. Si le débiteur possède des biens, des titres, des marchandises, etc. il les donnera en garantie, et ce seront alors des objets matériels qui seront les garant envers le prêteur, de son remboursement.

Mais si le débiteur ne possède pas de valeurs matérielles, ou si ces valeurs ne sont pas libres, ce seront des garanties morales ou abstraites qui donneront au créancier l'assurance de ce remboursement.

Après avoir traité de l'objet du cautionnement, des contrats analogues, des modalités du cautionnement, du fonctionnement du contrat de cautionnement, l'orateur s'arrêta plus longuement sur les dangers du cautionnement. Montrant que l'extension énorme des affaires, que la circulation intense des valeurs monétaires et fiduciaires, que la foule des entreprises nouvelles suscitées par les besoins nouveaux, ont de plus en plus forcé les hommes à faire appel au crédit. Me Leuzinger, dans une suite d'exemples, exposa clairement le danger provenant « de la fréquence des cautionnements, de l'insouciance avec laquelle on les contracte et aussi de la situation juridique qui était faite aux cautions par la législation ».

Parlant ensuite de la façon dont le législateur a résolu les problèmes relatifs au cautionnement, l'orateur prouva qu'il « a renforcé les conditions de forme nécessaires pour la validité du cautionnement; restreint dans une certaine mesure la capacité des personnes de se lier par cautionnement; atténué les effets des cautionnements simples, solidaires et conjoints. »

Et Me Leuzinger termina en résumant ses impressions personnelles sur la réforme des dispositions légales sur le cautionnement.

Ces impressions du juriste de grande valeur qu'est Me Leuzinger font inévitablement autorité en la matière et méritent qu'on s'y arrête particulièrement:

La loi nouvelle est plus complète et plus précise que l'ancienne. Elle constitue donc un progrès au point de vue de la sécurité du droit.

Quand au fond, elle n'innove rien d'essentiel. Le cautionnement reste ce qu'il était: l'engagement pris envers un créancier de garantir l'exécution de l'obligation du débiteur.

Le moyen de crédit qu'est le cautionnement reste donc intact dans ses grandes lignes.

La réforme n'est en somme qu'une réforme de superficie destinée à palier plutôt qu'à supprimer les dangers de l'institution parce que ceux-ci y sont inhérents et qu'on pouvait les abolir sans toucher à l'existence ou à l'efficacité de cet instrument de travail qu'est le crédit.

Pour affaiblir ces dangers, la loi a rendu plus difficile l'engagement des cautions. Par le jeu même de ces difficultés, elle les a mis à l'abri de la surprise, on leur a ménagé le temps de la réflexion, elle les a même forcés à consulter leur famille et par conséquence placés en face des intérêts de celle-ci.

C'est la partie la plus importante de la réforme et celle qui peut avoir les effets les plus salutaires parce que désormais le cautionnement sera un acte réfléchi.

En plus le législateur a cherché à adoucir l'effet, les conséquences du cautionnement après qu'il est contracté. Il a imposé certaines règles qu'il a déclarées obligatoires et soustraites au marchandage des intéressés. Il a augmenté les obligations du créancier, a imposé le devoir de renseigner la caution sur les manquements du débiteur donnant ainsi à la caution la possibilité de surveiller ses intérêts. Il a atténué, mais dans une très minime mesure les obligations de la caution et lui a permis d'arriver plus facilement au terme de ses engagements. Enfin, il a atténué quelque peu les rigueurs des poursuites possibles et permis à la caution d'échapper à un étranglement trop brutal .

Mais si les mesures préventives sont de nature à empêcher l'aventure, les adoucissements eux, ne joueront en grande partie qu'après que le malheur sera devenu menaçant ou consommé.

D'aucuns ont trouvé l'ensemble de cette réforme insuffisant. Mais l'on ne doit pas oublier que la législation suit l'évolution économique et doit s'y adapter et l'on devra reconnaître que, dans la structure financière actuelle de la Confédération, porter la hâche dans cette institution eut été extrêmement dangereux. En voulant protéger trop radicalement certains intérêts, on eut ruiné d'autres intérêts aussi sacrés.

Laissons à la législation future le soin de tirer des transformations sociales sans cesse renouvelées, des conséquences plus audacieuses, si ces transformations le comportent et terminons cette trop longue causerie dont je m'excuse, en faisant des vœux pour que les réformes contenues dans la loi du 10 décembre 1941 sur le cautionnement contribuent à sauver bien des foyers, sans léser des intérêts légitimes et sans porter atteinte aux facteurs de prospérité de notre pays parmi lesquels se place en bon rang, la sécurité du crédit.

Après que les auditeurs eurent marqué par leurs vibrants applaudissements, l'entier intérêt qu'ils avaient pris à cette causerie des plus instructives et mise à la portée de tous, M. William Robert-Tissot remercia l'orateur, au nom des sociétés organisatrices et des personnes présentes, dont le vœu est d'entendre prochainement à nouveau le conférencier distingué, précis et clair qu'est Me Henri Leuzinger.

Félicitons sincèrement, à notre tour, la Société des Commerçants, l'Union commerciale et la Société des Arts et Métiers pour leurs intelligentes initiatives qui donnent l'occasion à la population sédunoise de passer d'excellentes soirées d'instruction.

C.

Dans nos Sociétés...

C. S. F. A. Sion. — Mercredi 1er mars, à 20 h. 30, réunion du mois à l'Hôtel de la Planta.

Conférence des avocats. — Il est rappelé le stamm, jeudi 2 mars, de 6 à 8 h., au café de la Planta.

Chœur mixte de la cathédrale. — Jeudi soir, à 8 h.: Heure Sainte. A 8 h. 45, bénédiction, ensuite à 9 h., répétition générale au local.

Ski-Club de Sion. — Dimanche 6 mars course au Gornergrat, organisée sous les auspices du Ski-Club de Sion. **Non membres également admis.** Départ gare de Sion 7 h. 22; retour 21 h. 54. Prix de la course jusqu'au Gornergrat 14 fr. et jusqu'à Riffelberg, 13 fr. Course supplémentaire Zermatt-Riffelberg, 2,45. Course de Baufeld, ski-lift 1 fr. En cas de temps douteux, la course est renvoyée. Inscriptions jusqu'à vendredi à 6 h. auprès du chef de course Jos. Albrecht.

†

Monsieur et Madame Alphonse SIDLER, leurs enfants et petits-enfants;
Mademoiselle Adélaïde SIDLER;
Monsieur et Madame Hermann SIDLER et leur fils;
Madame et Monsieur Oscar PILLER et leur fils;
Madame Théodore de TECHTERMANN, sa fille et son beau-fils;
Monsieur et Madame Paul SIDLER,
Mademoiselle Lili SIDLER,
Monsieur et Madame Henri SIDLER,
Madame Rodolphe SIDLER, ses enfants et petits-enfants,
Monsieur Louis de REYFF,
Les familles de REYFF, de STOCKALPER, CHAPELET, DETORRENTÉ et ABEGG, ainsi que les familles parentes et alliées,

ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE

Marie SIDLER

Directrice et fondatrice de l'Oeuvre St-Augustin

leur chère sœur, belle-sœur, tante, grand' tante, cousine et parente, décédée à St-Maurice, le 29 février 1944, dans sa 68e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour elle

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice, jeudi 2 mars, à 10 h. 3/4.

La famille de Monsieur **Benoît Bornet**, à **Haute-Nendaz**, dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil, les prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

LA FOIRE DÉPLACÉE

Sans avertissement quelconque, la foire de samedi a été déplacée de la Planta à l'emplacement des écuries, sous le Scex sous prétexte qu'il faisait trop froid et que les bêtes devaient être exposées à l'intérieur. En réalité, les écuries étaient occupées et la foire se déroula dehors malgré ce déplacement. Il est évident que ce procédé cause quelques ennuis aux commerçants du centre. Nous apprenons maintenant que la Société des Arts et Métiers s'adressera au Conseil communal à ce sujet.

†

Monsieur Louis **Terrettaz**, à Sion;
Monsieur et Madame Paul **Terrettaz** et leur fille, à Bâle;
Monsieur et Madame André **Terrettaz** et leurs enfants, à Sion;
Monsieur Henri **Terrettaz**, à Genève;
Les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Angeline TERRETTAZ

née Carrupt

leur chère épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée pieusement le 1er mars, dans sa 73me année, après une longue maladie.

Les obsèques auront lieu à Sion, le 3 mars, à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire-part.

†

Madame et Monsieur Marcel **Freymond-Varone**, à Chavannes;
Mesdemoiselles Germaine, Elisabeth et Jeanine **Varone**, à Chavannes;
Madame et Monsieur Edouard **Chappot**, à Charrat;
Les familles **Métrailler, Haefliger, Crettaz** et **Mauris**, aux Haudères, Sion et Vevey; **Aubert** et **Monet**, à Charrat;
ainsi que les familles parentes et alliées, font part du décès de leur cher père, grand-père, frère, oncle et cousin

MONSIEUR

Joseph METRAILLER

décédé dans sa 78me année, après de grandes souffrances.

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 2 mars 1944, à 14 h. 30.

Culte à 14 h., au domicile mortuaire: 4, Rue des Volontaires, Chavannes (Vaud).

Messe à l'Eglise de Renens, à 11 h.

Le soir étant venu
Jésus dit: « Passons sur l'autre rive ».

ACCIDENT DE SKI

Le petit Fischer, domicilié sous le Scex a fait une chute à ski. La petite victime a été relevée avec une jambe fracturée.

M. et Mme LOUIS KAUFMANN

portent à la connaissance de la population de SION et environs qu'ils ont remis, dès le 1er mars 1944, l'exploitation du

Café du Grand-Pont

à

M. et Mme BRIFFOD - CHABOD

Ils profitent de l'occasion pour remercier très sincèrement leurs nombreux et fidèles clients pour la confiance témoignée pendant de nombreuses années et les prient de la reporter sur leurs successeurs.

Nous référant à l'article ci-dessus, nous informons la population de Sion et environs que nous avons repris dès le 1er mars 1944 l'exploitation du

Café du Grand-Pont

Par des Vins de 1er choix et une bonne restauration, nous espérons mériter la confiance du public.

M. et Mme BRIFFOD - CHABOD.

A vendre

A Sion: 1 appartement au 1er étage composé de 6 chambres et cuisine.
On demande pour la région de Sion, 3 à 4000 m² de terrain inculte.
A vendre au Ronquoz, 1 jardin de 400 toises, 1 pré arborisé de 1000 toises, 1 jardin de 180 toises.
Au-dessus de Salins: 1 propriété de 1000 toises, 60 arbres en rapports, avec grange-écurie neuve. Prix avantageux.
A Salins: 1 chalet avec confort, et terrain arborisé.
On demande: prés, vignes, jardins, marais.
Agence Immobilière Patentée Paul Bagaïni, Sion.

Apprenti Tapissier

est demandé par les Magasins REICHENBACH & CIE, SION

Je cherche pour Sion un

PORTEUR (SE)

pour un journal hebdomadaire.
Faire offre par écrit sous chiffre 938 au bureau du Journal.

Mesdames, Mesdemoiselles...

Faites vos jolies toilettes de printemps et suivez le second cours de coupe confection l'après-midi et le soir à l'Hôtel de la Paix. Diplôme de coupe (Ecole Guerre Paris).

Inscriptions et renseignements chez **Sœurs Crescentino.**

A vendre

CUISINIÈRE À GAZ

4 trous, 2 fours avec plafond rayonnant (grillades).

S'adresser **Café des Châteaux Sion.**

TRIEUSE de charbon

demandée de suite aux Mines de Chandoline.

A louer

comme dépôt chambre indépendante.
S'adresser au bureau du Journal

Haut-parleur

jolie ébénisterie à vendre, Cycle Central, Rue de Conthey.

Local à louer

pouvant servir comme magasin ou dépôt.
S'adresser sous P 2371 S à Publicitas, Sion.

Jeune ménage sans enfants cherche

chambre

meublée évent. avec possibilité de cuire. De suite ou pour le 1er avril, pour plusieurs mois.
Offre sous chiffre 939 au bureau du Journal.

On cherche

appartement

de 3 à 4 pièces pour ménage de 3 personnes.
S'adresser à M. **Jules Dubath** Chef aux Marchandises CFF, Sion.

On cherche

à louer à Sion, ou à acheter un café ou une épicerie.
Adresser offre à l'agence immobilière Micheloud César, Les Rochers, Sion. Tél. 2 10 79.

Les meilleures

GRAINES

potagères, fourragères, et fleurs (oignons à fleurs) à hautes germinations, ainsi que petits oignons et échalotes, **s'achètent** chez E. GUILLOD-MORA, grainier, **Nant, Vully.**
Prix spéciaux pour négociants. Catalogue 1944, gratuit, sur demande.

Jeune garçon

est demandé pour petits travaux et pour faire les courses.
S'adresser au bureau du Journal

Paul Caspoz
Horlogerie
Sion

Commerce de la place cherche

jeune fille

comme aide-vendeuse.
S'adresser au bureau du Journal

Dès ce soir au Ciné LUX

CE SOIR MERCREDI A 20 h. 30
OUVERTURE DES GRANDS MAGASINS

Au bonheur des dames

AUX RAYONS DE L'ESPRIT FRANÇAIS
DE L'OPTIMISME... DE L'ÉMOTION...
DE L'AMOUR... DE LA GAIETÉ..

DISTRIBUÉ PAR: **ALBERT PREJEAN — MICHEL SIMON — JEAN TISSIER — BLANCHETTE BRUNOY.**

ON PARLE FRANÇAIS

DÈS CE SOIR UN GRAND FILM D'AVENTURES
tourné à la gloire de la Police Montée du Canada

Reconnu COUPABLE

Un drame poignant se déroulant dans les steppes blanches du Canada.

Au même programme: Un film d'atmosphère avec BETTE DAVIS et IAN HUNTER

Une femme dans la rue

Un double programme des plus passionnants

AU CINÉMA CAPITOLE

SION, Place du Midi . . . . . Ch. Post. II c 1800

Imprimerie Gessler

SION ★ Tous genres d'impression! ★ Tél. 21905

GRAINES potagères et fourragères

de provenance et germination garanties, en vrac et en sachets

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

Tél. 2.14.44 Tél. 2.14.44

EMISSION d'un Emprunt 3½% Etat de Fribourg 1944 de Fr. 20.000.000.-

BUT DE L'EMPRUNT: Augmentation du capital de dotation des Entreprises Electriques Fribourgeoises de 20 à 40 millions de francs, en vue de la construction du bassin d'accumulation hydro-électrique de la Basse-Gruyère.

CONDITIONS DE L'EMPRUNT: Intérêt 3 ½ % l'an.
Coupons semestriels payables les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Jouissance 15 avril 1944. Le remboursement de l'emprunt aura lieu au pair, le 15 avril 1969. L'Etat de Fribourg a la faculté de rembourser tout ou partie de l'emprunt dès le 15 avril 1959, sur préavis de 3 mois.
Obligations de Fr. 1000.— au porteur. Cotation aux bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich.

Prix d'émission: 100.40 %
plus 0,60% timbre fédéral sur les obligations

Les souscriptions contre espèces sont reçues **du 1er mars au 8 mars 1944, à midi.**

Le prospectus complet, ainsi que les bulletins de souscription, sont tenus à la disposition des souscripteurs auprès de tous les Etablissements de banque faisant partie des groupes ci-dessous.

Les groupes des banques contractantes:

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG — **UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES** — **CARTEL DES BANQUES SUISSES**

VIGNES à vendre

2500 m² à Molignon-Signièse, reconstituée, de gros rapport, Fendant et Rhin, excellente situation.
6000 m² à Ardon, reconst., 3me feuille, Fendant, Rhin et Gamay, excellente situation.
2200 m², Ardon, reconst., 3me feuille, Rhin, excellente situation.
4500 m² à Plattaz, Sion, reconstituée en partie, fendant et ermitage.
Villa de 3 appart., confort, sur la route du Rawyl, à Sion.
Café-restaurant dans localité industrielle et commerciale du Valais, libre de suite. Situation de 1er ordre. Recette Fr. 150.— pour jour.
Café et boucherie de situation garantie; excellent rendement.
Roduit André, Agence immobilière patentée, Sion.

†

FAIRE-PART MORTUAIRES LIVRÉS DANS LES 2 HEURES
Imprimerie GESSLER — SION — Téléphone 2 19 05

Montreux

CAFÉ DE VERNEX
Ancienne renommée (Près du Palace)
Ses bons vins du Valais *FRANÇOIS DUC.*

A LOUER

pour bureau deux pièces indépendantes, excellente situation commerciale.
S'adresser sous **P 2077 S à Publicitas, Sion.**

On cherche

quelques jeunes filles pour les effeuilles et les attaches de la vigne, bonne chambre et bonne pension, travail assuré deux mois. S'adresser à Jean-Louis Berthoud, **Colombier** (Neuchâtel).

Pommes de terre de table

dans les prix de Fr. 26.70 à 28.20 par cent kilos, suivant variété, à vendre chez **Varone-Fruits, Sion.**

Vos annonces dans la FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Effeuilleuses

sont demandées.
S'adresser à **G. Bernard, chef vigneron, Morges. Tél. 7 24 13.**

On demande bon

domestique

Place stable. Bon gage. S'adr. à **Constantin frères pépiniéristes, Arbaz, té. 2.10.83.**

Soldat cherche

pension

et bain pour le dimanche 5 mars, de préférence chez personne privée. Ecrire sous chiffre 937 au bureau du journal.

On cherche

à acheter maison d'habitation avec petite dépendance aux environs de Sion. Eventuel. ferme. S'adresser sous P. 2302 S, à Publicitas Sion.

On cherche

JEUNE FILLE

de 18 à 20 ans pour aider au ménage et garder 2 enfants. S'adresser sous chiffre 936 au bureau du journal.

A LOUER

chambre meublée. S'adresser chez Mme Luisier rue de la Dent-Blanche, à Sion.

A vendre plusieurs

chèvres

race Gessenay et chamoisée sans cornes, fraîches prêtes, ainsi que pour avril et mai. Très fortes laitières. S'adresser à **Lucien Dolt, Champlan-Grimisuat, Tél. 2.10.41.**

Les abonnements à la FEUILLE D'AVIS DU VALAIS partent à n'importe quelle date

L'Ecole LEMANIA
résout le problème de vos études

143 succès en 1943. Une section secondaire préparatoire, pour élèves de 12 à 16 ans. Cinq sections supérieures préparant aux Universités, etc. Des médecins, des avocats, des professeurs, des hommes d'affaires, des techniciens doivent à l'Ecole Lémania d'être devenus ce qu'ils sont.

CARRIÈRES LIBÉRALES
MATURITÉS TYPES A,B,C, BACC., POLY, DIPLÔMES DE LANGUES
Pour réussir un examen et pour réussir dans la vie, l'effort personnel seul compte, à condition d'être bien orienté. Il faut acquérir une méthode de travail. Demandez notre prospectus général, avec celui ou ceux traitant des examens spéciaux qui vous intéressent.

ORIENTATION DES ÉTUDES
Examens psycho-scolaires gratuits vous donnant l'occasion unique de mesurer votre force, de calculer votre temps, et d'y adapter votre programme, que vous deveniez ou non élève de l'Ecole Lémania. — Classes de raccordement, classes mobiles et leçons de groupe, permettant d'établir avantageusement le programme qu'il vous faut, sans perte de temps, quelle que soit votre orientation actuelle ou nouvelle. — Des professeurs spécialisés vous conseillent d'expérience.

CARRIÈRES COMMERCIALES
DIPLÔMES: COMM. LANGUES, STÉNO-DACTYLO, BACC. COMM.
Une méthode et une organisation qui répondent aux exigences modernes. Elles forment avant tout à la vie active de l'employé capable comme à celle du chef d'entreprise. Sciences commerciales et industrielles. - Problèmes économiques. - Secrétariat. - P.T.T. - Etc.

PRÉPARATION SÉRIEUSE À TOUS LES EXAMENS, MÉTHODE INDIVIDUELLE

24

KARL MAY

L'OR FATAL

Traduction de A. Canaux

Il tira son calepin et se mit à écrire, tandis que Frédéric marmottait entre ses dents:

« Ces savants sont tout de même de singuliers numéros. Pourquoi ne pas dire simplement en bon français: tortue géante du temps de Noé? On comprendrait tout de suite.

— Va maintenant déterrer la carapace ventrale, lui dit le docteur après avoir refermé son calepin. Je me charge de la dorsale.

Frédéric et don Parmesan redescendirent dans la cavité, et le savant s'absorba de nouveau dans son travail au point de ne pas remarquer l'attention dont il était l'objet et qui devait avoir pour lui et ses compagnons les plus fâcheuses conséquences.

A droite du lieu où les trois hommes étaient si occupés, venait d'apparaître une troupe de cinquante cavaliers environ. Ils semblaient chercher l'eau auprès de laquelle nos voyageurs avaient campé. Au même moment vers le sud, dans le lointain, arrivaient cinq autres cavaliers.

La première troupe se composait d'Indiens et de deux blancs. Les Peaux-Rouges étaient armés d'arcs, de flèches, de longues lances et de sarbacanes. Un seul, qui semblait être leur chef, avait un fusil.

Les deux blancs, habillés comme des gauchos, étaient enveloppés de ponchos à raies rouges et bleues; ils avaient sur eux des revolvers, des couteaux et des carabines. L'un était Antonio Perillo, le toreador de Buenos-Ayres; l'autre, plus âgé, était l'homme qui, le soir du combat de taureaux, avait examiné avec lui le père Jaguar devant la maison du banquier.

Tous deux trottaient en avant avec le chef indien le long de la lisière de la forêt, quand ils avaient aperçu le petit savant le dos tourné, profondément absorbé dans ses recherches.

Le plus âgé leva la main pour faire signe de s'arrêter et dit:

— Qu'est-ce que cela? Nous ne sommes pas seuls. Voyez cet homme près de l'eau, qui pioche dans la terre.

— Holà! dit le chef, un blanc près de notre source, près de notre cachette! Il l'a sans doute découverte et est en train de la fouiller. En avant sur lui!

Il allait s'élancer au galop de son cheval, mais son camarade le retint:

— Pas si vite. Examinons-le d'abord, il ne peut pas nous échapper, puisqu'il est seul.

— Seul ou non, cela m'est égal. Ne m'appelle-t-on pas « el bravo valiente » (le bras vaillant), ne suis-je pas le chef des Abipones qui ne craint aucun ennemi?

— Je ne l'ignore pas; mais voyons d'abord un peu quel est cet homme et comment il a pu découvrir notre réserve de poudre. Il ne doit pas être seul, car j'aperçois cinq chevaux qui paissent au bord de l'eau.

— Attendez, dit Antonio Perillo, il est petit et habillé de rouge. Est-ce possible? Si mes yeux ne me trompent pas, nous allons faire une capture importante. C'est le colonel qui s'est fait passer à Buenos-Ayres pour un savant français.

— Demonio! Est-ce vrai? demanda l'autre.

— Je le jurerais et nous avons maintenant la preuve que je ne me trompais pas. Pourquoi un simple déchiffreur de grimoires serait-il venu en notre magasin de munitions? Ce soi-disant Français est bien le colonel Glotino, qui se faufile toujours sur notre chemin. Nos balles ne l'ont pas atteint à Buenos-Ayres, mais elles ne doivent pas le manquer ici.

Et il sortit son revolver d'un air menaçant.

— Du calme, reprit le plus vieux, pas de précipitation. Il ne faut pas le tuer avant de savoir ce qu'il venait faire ici et comment il a appris l'existence de notre cachette; de plus, il pourra nous servir d'otage... Mais qui donc vient là? ajouta-t-il en indiquant les cavaliers qui arrivaient du côté du sud.

— Ce ne peut être que le capitaine Pellejo, avec qui nous voulons nous rencontrer ici. Notre ruse a donc réussi. On lui a donné mission d'inspecter la frontière, à lui, notre complice, en sorte que la frontière et tous les territoires sur les bords du fleuve sont entre nos mains. Nos alliés Peaux-Rouges auront plus d'une porte ouverte pour attaquer à l'heure dite... C'est lui, c'est bien lui, évitons-lui la peine de s'emparer de l'oiseau de là-bas. Regardez ce coquin descendre dans notre cachette. Il faut cerner la place. En avant, que quelques-uns s'emparent des chevaux afin que le misérable ne puisse nous échapper.

Tandis que les cavaliers avançaient avec précaution vers le docteur, Frédéric et le chirurgien avaient réussi à percer la couche d'argile. Quel n'avait pas été leur étonnement en découvrant au-dessous une seconde caverne plus spacieuse que la première, encombrée de petits tonneaux soigneusement enveloppés de cuir et de longs paquets préservés de la même manière contre l'humidité. Frédéric, avec l'aide du chirurgien, en souleva un dont il coupa les courroies, et son étonnement s'accrut en y trouvant des fusils en parfait état.

— Des fusils! dit-il; mais alors les tonneaux contiennent du plomb et de la poudre. Docteur, cria-t-il, venez voir ce que nous avons trouvé de curieux.

— Curieux! Une carapace est quelque chose d'important, d'intéressant, mais non de curieux.

— Il ne s'agit pas d'une carapace, mais d'une autre arme défensive. Soyez donc assez aimable pour nous honorer de votre visite.

Le savant abandonna sa pioche pour descendre auprès d'eux.

— Regardez un peu, dit Frédéric, il y avait déjà de la poudre et des fusils avant le déluge. Cette découverte surpasse celle du gigantochelonia.

Le savant, la bouche ouverte, les yeux dilatés, faisait une tête impayable.

— Des... des... fu... fu... sils, bégayait-il. En vérité, ce sont des fusils! Il n'y en avait sûrement pas à cette époque et ceux-ci ont dû être apportés par des individus d'une époque plus récente et qui n'avaient aucune connaissance zoopaléontologique, sans quoi...

Il n'acheva pas, le bruit d'un trot de chevaux le rappela de l'époque préhistorique au temps présent, des éclats de voix se firent entendre, et comme il sortait la tête pour voir ce qui arrivait, il aperçut une troupe d'Indiens. Les uns se précipitaient sur leurs chevaux, les autres sur leurs armes, tandis que deux hommes blancs, le revolver au point, lui criaient:

— Sortez d'ici, senor, vous et vos compagnons, nous avons un mot à vous dire.

— Antonio Perillo! s'écria le savant en reconnaissant le toréador.

— Oui. Obéissez-moi promptement et de bonne grâce sans nous forcer à employer la violence.

— Point n'est besoin de violence, j'ai la conscience pure et n'ai à me cacher de personne.

Il appela ses compagnons et tous trois sortirent du trou.

A la vue du chirurgien, Perillo s'écria:

— Le charcutier! Que faites-vous ici, senor, en pareille compagnie?

(A suivre)